

NOUVEAU PARTENARIAT

La Société des Nouveaux commanditaires (la SNC) & la Fédération nationale des associations des directrices et directeurs des affaires culturelles (FNADAC) concluent un partenariat prometteur

L'édition 2023 du Salon des Maires et des Collectivités Locales a été l'occasion d'un rapprochement stratégique entre deux structures majeures de la démocratie culturelle. La Société des Nouveaux commanditaires (la SNC) et la Fédération nationale des associations des directrices et directeurs des affaires culturelles (FNADAC) affirment leur volonté de travailler ensemble avec la signature d'une convention cadre le 21 novembre sur le stand de la FNADAC.

Quand l'action Nouveaux commanditaires permet à des citoyennes et citoyens confrontés à des enjeux de société d'associer des artistes, ou des chercheuses et des chercheurs à leurs préoccupations par le biais d'une commande, la FNADAC, elle, constitue un réseau d'associations des directrices et directeurs des affaires culturelles et, plus largement, des professionnels responsables des missions culturelles dans les collectivités locales.



Partager et promouvoir la démocratie culturelle

« Ce partenariat avec la FNADAC est une grande avancée, se réjouit **Chantal de Singly, présidente de la SNC**. Il va normaliser les relations de la Société des Nouveaux commanditaires avec les directrices et directeurs culturels et, à travers elles et eux, les élues et élus du service culture des communes et des collectivités locales ». Au niveau local, ce partenariat permet à la SNC de renforcer son rôle en tant que partenaire incontournable à l'écoute des actrices et acteurs des territoires qui souhaitent faire oeuvre commune selon des principes démocratiques formalisés dans son protocole. Ces derniers sont garantis par l'accompagnement des médiatrices et médiateurs, dans la définition et la mise en oeuvre de la commande.

« Au niveau national, la convergence des expertises de la SNC et de la FNADAC permettra de mieux partager et promouvoir les expériences, initiatives et bonnes pratiques de démocratie culturelle et de donner le choix à plus de citoyens, citoyennes et de collectivités de s'engager dans un véritable art de la démocratie », ajoute Chantal de Singly.

Une offre plus seulement « pour les citoyennes et citoyens » mais aussi « avec elles et eux »

Du côté de la FNADAC, la satisfaction est tout aussi évidente. Là encore, le bénéfice du partenariat est double. Il s'exprime au niveau territorial et au niveau national.

« A l'heure où beaucoup d'élus sont enclins à développer des politiques culturelles qui impliquent les citoyennes et citoyens, la signature de cette convention représente pour la FNADAC l'opportunité de favoriser la mise en relation des directrices et directeurs des affaires culturelles avec le réseau de médiatrices-productrices et de médiateurs-producteurs de la Société des Nouveaux commanditaires dans les territoires.

En tant que représentants, dans les services, des politiques culturelles, les DAC auront une relation plus spontanée avec les 30 médiatrices et médiateurs que la SNC compte dans nos régions », explique **Christophe Bennet, président de la FNADAC**.

Au niveau national, la FNADAC envoie le signal qu'elle s'inscrit dans la logique de droits culturels qui accordent aux citoyennes et citoyens toute leur place et ne fait plus seulement « pour elles et eux » mais aussi « avec elles et eux ». « *Ce partenariat avec la Société des Nouveaux commanditaires conforte notre volonté d'adresser aux citoyens et citoyennes une proposition non pas descendante de prescription du beau et de la culture mais une proposition de démocratie culturelle qui prenne davantage en compte la culture de tous et toutes pour enrichir l'offre culturelle dans les territoires. Ce partenariat se fait dans l'esprit de la Déclaration de Fribourg, qui dès 2007, a proclamé que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'Homme une expression et une exigence de la dignité humaine* », ajoute Christophe Bennet.

45 projets en cours, principalement à l'échelle communale

Avec **plus de 500 œuvres créées** grâce à l'implication des habitantes, habitants, collectivités, artistes, partenaires, médiatrices et médiateurs **ces 30 dernières années et 45 projets en cours**, la Société des Nouveaux commanditaires intervient très régulièrement sur le territoire communal. Le projet du Pont Rouchaud, en Nouvelle-Aquitaine, en est l'une des illustrations.

Cette commande réunit trois communes désireuses de célébrer leur localisation au centre de la Nouvelle-Aquitaine, quand auparavant elles se trouvaient dans trois régions distinctes reliées entre elles par un pont de pierre. La réflexion sur ce point singulier géographiquement, politiquement et symboliquement est portée par des élues et élus et des habitantes et habitants. Elle est exemplaire d'« *un projet qui fédère, qui nourrit chacune et chacun, permet de mieux se connaître et qui reflète l'envie de partager une oeuvre commune autour d'un pont où l'on passe d'un monde à l'autre tout en faisant partie du même monde, où l'on ne se referme pas sur soi-même mais où l'on rayonne* », commente **Marie-Anne Chambost, médiatrice agréée de la Société des Nouveaux commanditaires** au sein de l'association Pointdefuite.

Prochaine étape pour le partenariat la SNC x FNADAC : la participation de la SNC au nouveau groupe de travail « démocratie culturelle » de la FNADAC, qui donnera lieu, comme les neuf autres groupes, à une restitution lors des Assises de l'association à Lille en 2024.



À propos de la Société des Nouveaux commanditaires

Initiée au début des années 1990 par l'artiste François Hers avec le soutien de la Fondation de France, l'action Nouveaux commanditaires est aujourd'hui portée par la Société des Nouveaux commanditaires, association loi 1901, soutenue par le ministère de la Culture et la Fondation de France. Elle fédère et coordonne le réseau de médiateurs et médiatrices qui agissent sur les territoires et accompagnent les citoyens et citoyennes tout au long de leur projet.

www.lasocietedesnouveauxcommanditaires.org

Contacts presse

Emma Ridaoui - 06 58 04 46 51 - emma.ridaoui@econovia.fr
Agathe Thiebaux - 07 50 31 19 68 - agathe.thiebaux@econovia.fr

